



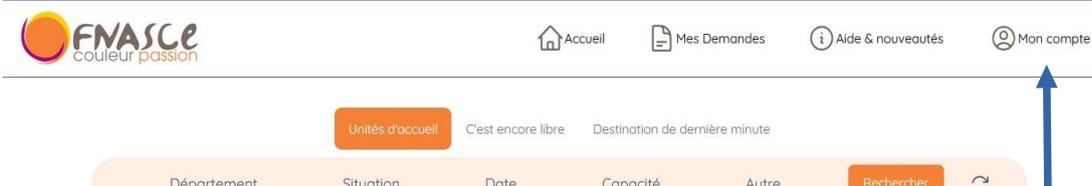
Renouveler son adhésion pour 2025 avec OLGUA

Vous êtes déjà adhérent en 2024

- 1 J'ouvre <https://www.olgua.fr/login>

- 2 Je me connecte avec les informations rentrées l'an passé (E-mail et mot de passe)

En cas d'oubli : cliquer sur « mot de passe oublié »



- 3 Je clique sur  Mon compte en haut à droite

La page suivante reprend toutes les informations 2024.

- 4 Je me déplace tout en bas de l'écran et je clique sur « Faire une demande de renouvellement d'adhésion »



⑤ Je vérifie les informations complétées, je valide les mentions légales nécessaires (cases à cocher), puis

⑥ J'envoie ma demande en cliquant sur le bouton

VALIDER MA DEMANDE D'ADHÉSION

⑦ Je reçois un mail qui précise comment régler mon adhésion...

Le montant de mon adhésion est sans doute le même que celui de l'an passé. Pour être sûr(e), je consulte les montants en fin de document.

⑧ Pour que mon adhésion soit validée, je règle son montant par chèque à l'ordre de l'ASCE 66

ASCE 66
2 rue Jean Richepin
BP 50909
66020 Perpignan cedex

Ou je me déplace à la permanence de l'ASCE 66.

TARIFS DES COTISATIONS

INM inférieur à 450 : 20,00 €
INM compris entre 450 et 549 : 26,00 €
INM supérieur à 550 : 32,00 €

Ces tarifs sont réduits en proportion pour les agents travaillant à temps partiel.

- Pour les couples dont les deux membres sont agents de la D.D.T.M., une réduction de 50% sera appliquée sur le montant de la cotisation la plus élevée (à l'exception des retraités).

Retraités DDTM 66 : 15,00 €
Carte famille : 20 € (pour les enfants d'adhérents de + 25 ans)
Extérieurs : 10, 00 €

⑨ Après réception du paiement, ma carte d'adhérent électronique m'est adressée sur l'adresse de messagerie que j'ai renseignée.